Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20261103-202611131-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
28/10/2026
Affichée le 28/10/2026

L'an deux mil vingt-six
Le mardi trois novembre à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
10/11/2026

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, Mme GAUTON Gaëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme PRIOUL Joëlle, M. MARIE Christophe, M. VASLET Didier, M. GERVIS Philippe, Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile, M. LEGAVRE Jean-Luc, M. QUERRY Christophe, Mme GOBÉ Ghislaine, M. HURAUX Alexandre, Mme MARTIN Sylvie, M. JUHEL Arnaud, Mme BROSSAY Aurélie, Mme BOUGOUIN Vanessa, Mme GUILLOT Annabelle, Mme LEUTELLIER Evelyne, M. LOISEAU Frédéric, M. CÔTE Arnaud, Mme GOBÉ Dorianne.

Absents excusés **:**
Mme LENDORMY Clémence
M. NOUHAUD Cyril

M. JUHEL Arnaud a été nommé secrétaire

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 21

2026.11.131) DEVIS ACHAT FOUR SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'un four pour la salle communale en raison du dysfonctionnement du four actuel.
Il présente des devis au conseil municipal et propose de retenir le devis d'Alliance Froid Cuisine Rennes d'un montant de 4 695 € HT soit 5 634 € TTC.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20261103-202611131-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- Accepte le devis proposé indiqué ci-dessus d'un montant de 4 695 € HT soit 5 634 € TTC,
- La dépense sera payée à l'article 2184 opération 101 du budget,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 10 novembre 2026

Le Maire :

O. GAIGNE

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le